

PRESIDENCE DU CONSEIL PRESIDENTIEL

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

du 2 Juillet 1970

portant nomination et promotion à
titre exceptionnel et étranger dans
l'Ordre National du Dahomey -LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret n°70-8I/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi n°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois n°s60-26 du 31 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret n°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret n°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey, au grade de COMMANDEUR, pour prendre rang du 24 JUIN 1970 -

Son Excellence Mr Ephraïm DOWEK

Ambassadeur d'Israël au Dahomey

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 2 Juillet 1970

Par le Président du Conseil
Présidentiel
Le Grand Chancelier de l'OND.M.S.COULIBALYH. MAGAAMPLIATIONS :

PCP	6	MINISTERES	11	INT	1
CS	6	SGG	4	GDE CHANCEL.	10
CES	5	Dir.St.	1	DCCT	1
DEP	2	JORD	1	IAA	1
IGF	1	DN	1	MCP	4
				DGAJL	2